

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

* * * * *

2023/059

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 16 MAI 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 16 : CONCOURS DE DESSINS DANS LES ÉCOLES AVEC POUR THÈME « L'ABEILLE »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Guy ROSSLER, adjoint au maire, qui explique :

« Un concours de dessins dans les écoles de Sarralbe avec pour thème « l'abeille », sera organisé afin de proposer des étiquettes pour les pots du miel issu des ruches décorées précédemment.

La finalité de ce concours est de promouvoir la connaissance de la biodiversité et plus particulièrement celle liée aux abeilles auprès des élèves des classes maternelles, élémentaires et primaires de Sarralbe.

Ce concours est ouvert à toutes les classes des écoles maternelles, élémentaires et primaires de Sarralbe. La participation à ce concours est gratuite. Une seule œuvre devra être réalisée par élève.

Le format demandé : en A4 Format Paysage avec du papier blanc de 80 à 100 gr.

Les élèves auront la possibilité d'écrire sur le dessin. Ils pourront réaliser le dessin à l'aide de crayons de papier, de couleur, de feutres ou de peinture. Pas de dessin assisté par ordinateur, ni de dessin en relief.

La réalisation des œuvres : Les œuvres doivent être réalisées par les élèves eux-mêmes ! Comme il s'agit d'étiquettes qui seront collées sur des pots de miel, il est nécessaire de réaliser un dessin avec une exagération des dimensions des sujets, le format A4 sera réduit à un format A7 environ.

La remise des prix se fera en Mairie de Sarralbe.

Un prix sera décerné par catégorie, à savoir : un prix pour les cycles 1 (maternelles), un deuxième prix pour les cycles 2 (CP, CE1, CE2) et enfin un troisième prix pour les cycles 3 (CM1, CM2).

Soit au total 3 prix pour 3 classes.

Chaque classe choisira le « plus beau dessin ou le plus original » de sa classe.

Il restera un dessin par classe.

Toutes les classes participeront à un vote en mairie ou directement à l'école « du plus beau dessin par catégorie », Les élèves ne pourront pas voter pour le dessin de leur classe.

Des isolements et des urnes seront mises à disposition par la commune pour les votes.

Calendrier du concours :

- Remise d'un dessin par classe à l'apiculteur au plus tard le mardi 31 mai 2023
- Vote des élèves pour le plus beau dessin en Mairie ou école dans la semaine du 5 au 9 juin 2023
- Remise des prix en Mairie, vendredi 23 juin 2023 à partir de 17h00.

- Exposition des dessins sous le préau de l'école Robert Schuman lors du premier marché d'été. »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

décide :

- de valider le concours de dessins sur le thème de l'abeille,
- de décerner un prix pour les cycles 1 (maternelle), un deuxième prix pour les cycles 2 (CP, CE1, CE2) et enfin un troisième prix pour les cycles 3 (CM1, CM2).

Et de prendre en charge :

- ° une sortie pour 3 classes à Bitche avec une démonstration de vol libre « Rapaces et biodiversité » avec une visite libre du jardin de la paix pour un montant total de 570€,
 - ° les frais annexes à l'organisation de cette manifestation, à savoir les frais de déplacements, achat de petit matériel pour les animations, frais de repas, droits d'auteur, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation.
- de prendre acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de 2023.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 23 mai 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 22 mai 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

